

Mardi 25 août 2020

## **Covid-19 : renforcement des mesures pour lutter contre la propagation du virus dans les Bouches-du-Rhône**

Dans les Bouches-du-Rhône, le taux d'incidence (c'est-à-dire le nombre de personnes testées positives au Covid-19 sur 100 000 personnes) est actuellement de 131, alors qu'il était de 25 à la fin du mois de juillet. A Marseille le taux d'incidence est de 177 alors qu'il était de 33 fin juillet.

Cette évolution place le département parmi ceux dont la situation est la plus préoccupante.

Dans ce contexte, Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône en concertation avec Philippe de Mester, directeur de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et Emmanuel Barbe, préfet de police des Bouches-du-Rhône, a décidé de renforcer les mesures visant à limiter la propagation du virus dans le département.

Ainsi, à compter de ce mercredi 26 août 2020 23h00 :

- les restaurants, les débits de boissons et les commerces d'alimentation générale seront fermés tous les jours de 23h00 à 6h00 dans l'ensemble des communes du département des Bouches du Rhône ;
- Le port du masque devient obligatoire dans l'espace public pour toute personne de onze ans ou plus sur l'ensemble de la commune de Marseille.

Ces mesures sont applicables jusqu'au 30 septembre 2020 inclus.

Durant cette période les forces de police et de gendarmerie multiplieront les contrôles pour s'assurer que ces obligations soient bien respectées.

Toute violation constatée pourra être verbalisée. Les contrevenants s'exposent à des sanctions par les forces de l'ordre (pouvant aller de 135 euros d'amende au premier contrôle jusqu'à 3 750 euros et six mois de prison en cas de verbalisations répétées dans un délai de quinze jours).

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à : [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)





**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**| COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Christophe Mirmand, Philippe De Mester et Emmanuel Barbe en appellent au civisme et à la responsabilité de tous les habitants des Bouches-du-Rhône ainsi que des touristes présents actuellement dans le département pour respecter ces mesures.**

**Il convient, en effet, d'éviter une dégradation de la situation conduisant à une progressive saturation des capacités d'accueil hospitalières.**

**Par ailleurs, le port du masque est recommandé en entreprise et le télétravail doit être encouragé.**

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à : [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service de la Communication Interministérielle**

**04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)**

